



HORIZON 2020

LE PROGRAMME CADRE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER (INSTM)

APPEL POUR LA SELECTION D'UN INGENIEUR FERRYBOX DANS LE CADRE DU PROJET CLEANING LITTER BY DEVELOPING AND APPLYING INNOVATIVE METHODS IN EUROPEAN SEAS (CLAIM)

Vu que :

1. L' Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sise à rue 2 Mars 1934 Tunis 2025, Tunisie, TVA numéro: TN609519G, représenté légalement par son Directeur, Hechmi Missaoui, a participé à l'élaboration du projet CLAIM en collaboration avec un consortium de partenaires (19 partenaires) coordonné par Hellenic Centre For Marine Research hereinafter referred to as HCMR Whose registered office is at 46.7 km Avenue Athens-Sounio,19013 Anavyssos-Attiki, Greece represented by Prof. S. A. MAVRAKOS
 - A. Le consortium a postulé la proposition du projet CLAIM à l'Union Européenne le 14/02/2016;
 - B. Le 23 Juin 2017 l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a communiqué au coordinateur du Consortium que le projet CLAIM est retenu au financement;
 - C. Les couts de l'action qui sera accomplie par l'INSTM s'élève jusqu'à un maximum de

- de € 179687,50 (Cent soixante dix neuf milles six cent quatre vingt sept /50 euro);
- D. L'INSTM a signé le contrat de subvention avec le chef du consortium le 12 Octobre 2017;
- E. L'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a son tour a signé le contrat de subvention du projet CLAIM n° 774586 le 02 Octobre 2017
- F. Le 1^{er} Novembre 2017 est la date officielle du début du projet est ;
- G. La durée du projet est de 48 mois à partir du 01 Novembre 2017 jusqu'au 31 Octobre 2021sauf prolongation accordé par l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche

Etant donnée que

L'INSTM est impliqué notamment dans les (*Work Package*) WP1, WP3 et WP6
L'INSTM doit aussi participer activement dans les réunions plénières et les réunions thématiques coordonnées par le chef de file du projet.

Attendu

Que l'INSTM (Partner 12) du projet a besoin de recruter un ingénieur en communication et électronique pour le projet qui sera imputé sur la ligne budgétaire ressources humaines.

ANNONCE

Art.1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, avec le présent avis, a l'objectif de recruter un ingénieur en Electronique et Instrumentation marine pour le compte du projet CLAIM N° 774586 cofinancé dans le cadre du programme cadre de l'Union Européenne pour la recherche et l'Innovation Horizon 2020.

Art.2- Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision du coordinateur de l'action de L'INSTM dans le cadre du projet, le (a) candidat (e) sera responsable du ;

1. Suivi des expérimentations FerryBox ;
2. Calibrations des capteurs ;
3. L'archivage et le traitement des données ;
4. Maintenance des équipements scientifiques ;
5. L'organisation d'une base des données collectées ;
6. La rédaction des rapports d'activités

- Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement

La rémunération de l'ingénieur prévu couvrira les quatre (4) années du projet et sera, conforme à la législation en vigueur d'une part, et intégrera les spécificités des tâches demandées, d'autre part. Le montant total sera payé en sept fois selon l'échéancier suivant :

- 10 % à la signature du contrat
- 15% six mois après la signature du contrat entre les deux parties
- 15 % 12 mois après la signature du contrat entre les deux parties
- 15 % 18 mois après la signature du contrat entre les deux parties
- 15% 24 mois après la signature du contrat entre les deux parties
- 15% 30 mois après la signature du contrat entre les deux parties
- 15 % durant la dernière année du projet

Chaque tranche de paiement ne sera faite que suite à la présentation de *timesheet* et d'un rapport de l'expert validé par le coordinateur de l'action de l'INSTM.

En outre l'INSTM rembourse les frais de missions officiellement autorisés de l'ingénieur durant les déplacements nécessaires du projet.

Les frais des missions sont (billets d'avions, les frais de visa, les per diem pour couvrir les frais de logement et nourritures).

Tous ces frais doivent être dûment justifié par l'ingénieur selon l'exigence du rapport financier du programme.

La rémunération doit être effectuée suite à la présentation d'une facture/note honoraire exonéré de la TVA et d'un rapport d'activité.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'expert démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration et reste valable jusqu'à sa fin (fixée au 06/04/2021)

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cet appel, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions Générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible dans le cadre du programme Européen pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles:

1. Diplôme d'ingénieur dans l'une des disciplines suivantes :
 - Ingénierie micro électronique ;
 - Sciences technologiques et communications électroniques.
2. Une bonne connaissance du programme informatique (Matlab, Java, Scilab, Fortran, Python).
3. Une excellente compétence en science et technologie de la communication ;
4. Capacité d'assurer la maintenance d'instruments scientifiques. Une expérience professionnelle est demandée ;
5. Maîtrise des langues anglaise, française et arabe.

L'absence d'une des conditions générales du présent avis, comportera l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans le point A de l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une note sur 20 points par critère selon les critères suivants:

Critères de sélection	Score attribué par critère
Diplôme ingénierie micro électronique ou Sciences technologiques et communications électroniques	Oui = 40 points
	No = 0 point
Une bonne connaissance du programme informatique (Matlab, Java, Scilab, Fortran, Python).	Oui = 20 points
	No = 0 point
Une excellente compétence en science et technologie de la communication ;	Oui = 10 points
	No = 0 point
Capacité d'assurer la maintenance d'instruments scientifiques.	Oui = 10 points
	No = 0 point
Maîtrise des langues anglaise, française et arabe.	Oui = 20 points
	No = 0 point

Total	/100
-------	------

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notes relatives

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier par e-mail à l'attention du, **Docteur Cherif Sammari : cherif.sammari@instm.rnrt.tn, avant 17.00 heures du 7 mai 2018.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

Dans l'objet du courrier électronique le candidat devra mentionner la spécification suivante: **Consultation [01/2018 CLAIM/INSTM]** «Sélection d'un ingénieur en Electronique et Instrumentation marine cadre du projet CLAIM n°774586 Horizon 2020».

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. demande de candidature
2. Lettre de motivation
3. Une copie du document d'identité
4. Curriculum Vitae
5. Documents/attestations/Déclaration sur l'honneur liés aux conditions de l'art.5)

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Le Directeur Général de PINSTM

Hechmi Missaoui

Le Directeur Général de l'Institut National
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOU